

FLASH INFO

Influenza aviaire

Issy-les-Moulineaux le 21 novembre 2016

La crise de l'influenza aviaire est une réalité qui vient de provoquer une grande colère et une grande incompréhension dans le monde des chasseurs de gibier d'eau. Nous ne reviendrons pas sur la méthode de la DGAL, qui sous couvert d'urgence sanitaire, a exclu toute concertation préalable avec la FNC, pour imposer un relèvement du niveau de risque sanitaire vis-à-vis de l'influenza aviaire dans l'avifaune. Nous avons alerté le ministre de l'Agriculture et dénoncé fermement cette attitude choquante, alors que dans le même temps nous sommes une fois encore sollicités pour être des partenaires actifs de la veille et de la vigilance sanitaires.

Nous avons mardi une réunion avec la directrice de Cabinet du ministre de l'Agriculture et mercredi une réunion avec le DGAL pour clarifier ce qui doit l'être et engager les négociations pour les autres étapes.

A ce stade, il faut reconnaître que la confusion a été engendrée par deux décisions contradictoires :

- D'une part, un réel assouplissement des mesures dérogatoires qui permet l'utilisation des appelants pour la chasse au gibier d'eau, même dans les zones où l'interdiction de transport est imposée. Cela signifie que cette chasse avec appelants est maintenue sur l'ensemble du territoire national, que le niveau soit modéré ou élevé. Toutefois, il est interdit de transporter des appelants dans les zones à niveau élevé. Si vous avez des appelants sur place, vous pouvez néanmoins les atteler. De même le transport et le lâcher de gibier à plumes, s'ils sont interdits dans les zones à risque élevé sont autorisés en zones à risque modéré.
- D'autre part, la définition des zones à risque élevé qui provoque une incompréhension totale sur le terrain, car la délimitation des zones humides et des communes relève parfois de l'arbitraire au lieu d'être cohérente et incontestable. Les listes départementales des communes classées en niveau élevé nous ont été directement envoyées par l'administration sans la moindre concertation préalable.

Bien sûr, nous sommes totalement conscients du risque sanitaire qui peut menacer nos élevages. Il faut savoir que le H5N8 qui sévit dans les pays européens se propage aussi par les oiseaux migrateurs. La crise est différente de celle que nous avons connue depuis 2005, et nous devons évidemment en tenir compte.

FLASH INFO

Toutefois au moins une mesure doit faire l'objet de corrections :

- L'interdiction de transport des appelants dans les communes à risque élevé me semble particulièrement inadaptée, si nous voulons que les chasseurs et leurs appelants, déjà lourdement contrôlés, puissent pleinement jouer leur rôle de sentinelles sanitaires. Nous demandons que cette mesure soit assouplie avec une application stricte des mesures de biosécurité déjà prévues à cet effet.

Nous comptons sur vous pour bien faire mesurer la gravité de la situation, et faire œuvre de pédagogie auprès des chasseurs concernés ; comme vous pouvez compter sur nous pour limiter au maximum les contraintes qui pèseront sur eux.

Le Président
Willy SCHRAEN